



Comité Nature contre la loi sur l'électricité

www.comite-nature.ch

Communiqué de presse du 16 avril 2024

La loi sur l'électricité menace la protection de la nature et les droits démocratiques

La loi sur l'électricité conduira à un saccage inutile de paysages et affaiblira les droits démocratiques. Elle doit être renvoyée au Parlement lors de la votation populaire du 9 juin 2024 pour ouvrir la voie à une transition énergétique respectueuse de la nature et de la démocratie. Lors d'une conférence de presse commune, la Fondation Franz Weber et le Comité Nature lancent leurs campagnes de votation ce 16 avril 2024.

La loi sur l'électricité (également connue sous le nom de « Mantelerlass ») facilite le défrichement des forêts, permet de saccager des paysages et d'anéantir des biotopes protégés. Elle restreint la souveraineté du peuple, des cantons, voire des communes.

Pourtant, il existe des alternatives pour réaliser la transition énergétique et assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Au lieu d'accepter cette grave atteinte à la protection de notre nature et à notre démocratie, il faut d'abord davantage économiser l'énergie et utiliser le potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et infrastructures existants !

Sur les toitures, pas dans la nature ! NON à la loi anti-nature sur l'électricité

Selon l'Office fédéral de l'énergie, les parcs solaires alpins produisent certes deux fois plus d'électricité en hiver qu'une installation similaire en plaine, mais coûtent trois fois plus. Or le potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures est gigantesque, même en hiver. La loi sur l'électricité stipule notamment que la nécessité de parcs solaires alpins est avérée, alors que cette nécessité n'a pas été prouvée. Les partisans de cette loi affirment vouloir fournir 80% de la nouvelle production des énergies renouvelables grâce au photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures. Mais ce chiffre, qui d'ailleurs est inacceptablement bas, n'est indiqué nulle part dans la loi.

Bâillonner le peuple ? NON à la loi anti-démocratique sur l'électricité

La loi sur l'électricité stipule notamment que l'intérêt de la réalisation d'installations destinées à l'utilisation des énergies renouvelables prime en principe tous les autres intérêts nationaux, et bien sûr ceux d'importance cantonale, régionale ou locale. Ainsi, les éventuels recours seront vains. Certes, des zones appropriées seront définies dans les plans directeurs cantonaux. Mais nulle zone n'est appropriée pour d'inutiles et coûteuses installations qui défigurent le paysage, alors qu'il existe de meilleures alternatives. De plus les plans directeurs cantonaux échappent au référendum.

La loi sur l'électricité donne aussi au Conseil fédéral le pouvoir d'abrèger et de concentrer les procédures d'approbation pour certaines installations, pouvant aller jusqu'à la suppression de votations dans des communes. Les partisans de la loi prétendent ne pas vouloir toucher aux plus beaux paysages, mais ils ont inscrit un article qui permet désormais de renoncer à des mesures de protection ou de remplacement lors de la construction d'installation dans des paysages protégés, inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels.

La loi sur l'électricité démolit les lois de protections de la nature et du paysage, et est incompatible avec diverses dispositions constitutionnelles, notamment celles qui placent la protection de la nature au même niveau que la production d'électricité. Elle sabote cette législation qui a permis de préserver de merveilleux paysages dont jouissent les habitants.

Contact :

- Elias Vogt, Président de Paysage Libre Suisse, 032 530 27 23, elias.vogt@freie-landschaft.ch
- Pierre-Alain Bruchez, Union pour la nature et le paysage Suisse, 033 243 04 91, pabruchez@yahoo.com

Seule la version orale fait foi

Les parcs solaires alpins ne sont pas nécessaires pour effectuer la transition énergétique

Pierre-Alain Bruchez, membre du comité référendaire Union Nature et Paysage

Les partisans de la loi sur l'électricité prétendent qu'il est nécessaire de construire des parcs solaires sur les alpages pour réaliser la transition énergétique et assurer la sécurité d'approvisionnement. Sans quoi, guetteraient la pénurie, la flambée du prix de l'électricité, voire le black-out. La loi sur l'électricité stipule que **la nécessité de ces parcs solaires est avérée, leur implantation est imposée par leur destination et l'intérêt de leur réalisation prime en principe d'autres intérêts nationaux** (et bien sûr les intérêts d'importance cantonale, régionale ou locale).

Les partisans de cette loi ne démontrent pourtant jamais cette nécessité. Ils rappellent certes que le risque de pénurie d'électricité existe surtout en hiver et que les parcs solaires alpins produisent davantage d'électricité en hiver qu'une installation comparable en plaine, notamment parce que ces parcs se situent au-dessus du brouillard hivernal. Mais ceci ne prouve aucunement que ce soit la meilleure solution.

Il faut commencer par économiser l'énergie. Mais je me concentrerai ici sur la production d'électricité. Selon l'office fédéral de l'énergie (OFEN), **ces parcs solaires produisent certes 2 fois plus d'électricité en hiver qu'une installation comparable en plaine, mais coûtent 3 fois plus cher** (plus exactement : produisent 2 à 3 fois plus d'électricité hivernale, mais coûte 3 à 4 fois plus cher).¹ Il est économiquement insensé de payer 3 fois plus pour n'avoir que 2 fois plus d'électricité hivernale. On paie plus cher, pour défigurer le paysage, alors que des alternatives meilleures pour la nature et le portemonnaie existent. Tant que la nécessité de ces parcs solaires alpins n'est pas prouvée, il ne saurait être question de définir des zones appropriées pour ces installations dans un plan directeur cantonal.

Le potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures est énorme, même en hiver. Le potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures s'élève à environ 120 TWh/an (86 TWh/an sur les bâtiments et 35 TWh/an sur les infrastructures), soit i) le double de la consommation électrique actuelle ii) nettement plus que la consommation électrique anticipée pour 2050, iii) beaucoup plus que les 45 TWh/an visés par la loi sur l'électricité. 30% de cette production est obtenue durant le semestre hivernal, ce qui donne 36 TWh de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures durant le semestre hivernal, soit un multiple des 6 TWh visés pour l'hiver par la loi sur l'électricité.

Il est important que les journalistes ne se contentent pas de relayer la fake news selon laquelle les parcs solaires alpins seraient nécessaires pour réaliser la transition énergétique, mais

¹ EFK (2023), Wirkung der Subventionen an grosse Photovoltaikanlagen - Bundesamt für Energie.
Lien: <https://www.efk.admin.ch/de/publikationen/sicherheit-umwelt/energie-und-kommunikation/wirkung-der-subventionen-an-grosse-photovoltaikanlagen-bundesamt-fuer-energie.html>

demandent plutôt aux partisans de la loi sur l'énergie d'apporter la preuve de cette nécessité qu'ils veulent inscrire dans la loi.

Enorme potentiel photovoltaïque sur bâtiments et infrastructures, même en hiver :

Potentiel sur ...	Valeur	Source/Remarque
Bâtiments (annuel)	86 TWh/an	<ul style="list-style-type: none"> - OFEN (2023)² - L'OFEN a actualisé sa valeur de 67 TWh/an de OFEN (2019).³ L'augmentation est notamment due à l'amélioration de l'efficacité des panneaux photovoltaïques. Comme cette efficacité continuera à augmenter, le chiffre de 86 TWh augmentera encore. - Une étude de l'EPFL montre que 15 TWh/an pourraient très rapidement être installés en se focalisant sur les plus grands toits.⁴ - Indépendamment de ces calculs, il suffit de regarder les toits d'une ville alpine où le soleil brille abondamment même en hiver et où la neige couvre rarement les toits, Sierre par exemple, pour constater qu'il y a d'immenses toits sans panneaux photovoltaïques, notamment sur des centres commerciaux qui pourraient utiliser directement l'électricité produite.⁵
Infrastructures (annuel)	35 TWh/an	<ul style="list-style-type: none"> - Remund et al. (2019)⁶ - Basé sur les anciennes (faibles) valeurs d'efficacité des panneaux photovoltaïques. - Tient compte des parkings, routes et bordures d'autoroutes (mais pas, par exemple de toitures d'autoroutes).
Bâtiments + Infrastructures (annuel)	120 TWh/an	86+35 = 121 TWh/an
Bâtiments + Infrastructures (hivernal)	36 TWh	<ul style="list-style-type: none"> - 30% de la production annuelle est obtenue durant le semestre d'hiver.⁷ - 120*30% = 36 TWh
<p>Certes, un bilan positif sur le semestre hivernal ne suffit pas : l'offre et la demande d'électricité doivent s'équilibrer à chaque instant. Différentes études, telles que Remund et al. (2022) suggèrent qu'il est possible d'assurer la sécurité d'approvisionnement en toute heure sans parcs solaires alpins.⁸</p>		

² OFEN (2023), Solarenergiepotenziale der Schweizer Gemeinden. Sommer la colonne « T ».

Lien: <https://opendata.swiss/de/dataset/solarenergiepotenziale-der-schweizer-gemeinden/resource/079a8be9-3c45-41fc-9ffc-80cff94cc64f>

³ OFEN (2019), Les toits et les façades des maisons suisses pourraient produire 67 TWh d'électricité solaire par an, communiqué de presse.

Lien : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-74641.html>

⁴ EPFL (2024), Des millions de toitures disponibles : quelles stratégies pour 2050 ?

Lien : <https://actu.epfl.ch/news/des-millions-de-toitures-disponibles-quelles-strat/>

⁵ Arnaud Zufferey (2023), Solaire alpin – Potentiel en plaine.

Lien: https://energuide.ch/index.php?art=solaire_alpin#toitures_sierre

⁶ Remund et al. (2019), Das Schweizer PV-Potenzial basierend auf jedem Gebäude.

Lien: https://www.researchgate.net/publication/332013577_Das_Schweizer_PV-Potenzial_basierend_auf_jedem_Gebäude

⁷ Conseil fédéral (2021), Production d'électricité en hiver grâce au photovoltaïque, Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.4157 Reynard du 25 septembre 2019.

Lien : <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/67247.pdf>

⁸ Remund et al. (2022), Firm PV power generation for Switzerland.

Lien: <https://www.aramis.admin.ch/Default?DocumentID=68985&Load=true>

Seule la version orale fait foi

Protéger la nature et la démocratie au lieu de les affaiblir

Elias Vogt, président Paysage Libre Suisse

C'est un honneur pour moi de pouvoir exercer les droits de codécision démocratiques dans notre pays. En ayant récolté de nombreuses signatures, notre association a largement contribué à ce que la loi sur l'électricité puisse être soumise au vote du peuple. Je remercie ici chaleureusement tous les participants pour leur engagement lors de la récolte des signatures. Pendant la période froide et humide de l'année, pendant les fêtes de fin d'année, nous avons réussi à récolter les signatures nécessaires grâce à un soutien formidable de la population.

Nous demandons une transition énergétique respectueuse de la nature et de la démocratie. Notre association compte de nombreuses sections dans tout le pays, qui n'acceptent pas que nos plus beaux paysages soient défigurés par des éoliennes industrielles.

Sur les toitures, pas dans la nature

Le privilège de vous présenter les sujets du Comité Nature me revient. Le Comité Nature est l'union de toutes les forces qui s'engagent pour la protection de la nature, des forêts, de la santé, des eaux et de la participation démocratique.

Trois choses sont importantes pour notre Comité Nature. Premièrement, nous souhaitons attirer l'attention sur ce point : **il n'y a aucune raison de défigurer notre nature tant qu'il existe un grand potentiel d'énergie solaire sur les toits et les infrastructures existants.** C'est ce que nous souhaitons illustrer par le sujet : « Sur les toitures, pas dans la nature ». Avec la loi sur l'électricité, il devrait être possible de construire d'immenses parcs solaires dans les Alpes, sur le Plateau et dans l'Arc jurassien pour une durée illimitée. Il s'agit de protéger la nature, nos forêts et nos Alpes, et de ne pas contribuer à les polluer.

Supprimer la participation démocratique ?

Deuxièmement, nous souhaitons que la participation des personnes concernées reste garantie. **D'une part, la loi sur l'électricité autorise le Conseil fédéral à raccourcir et à concentrer les procédures d'autorisation pour les parcs éoliens comptant jusqu'à quatre éoliennes et à supprimer ainsi les votations populaires dans les communes.** D'autre part, pour les parcs éoliens de quatre éoliennes ou plus et les grands parcs solaires, la loi sur l'électricité souhaite que la production d'électricité prime sur tous les autres intérêts. Il est donc clair que même si le droit de faire opposition demeure, toute tentative sera désormais

vouée à l'échec. La loi sur l'électricité supprime ainsi les droits de participation démocratique des personnes concernées, qui existaient jusqu'à présent.

Troisièmement, nous souhaitons illustrer, par un sujet complémentaire avec le projet Grenjiols Solar, que les conséquences de la loi sur l'électricité seraient drastiques et catastrophiques.

Préserver le patrimoine historique pour les générations futures

En tant qu'hôtelier sur le Chasseral, je suis conscient de la valeur inestimable de nos paysages. C'est uniquement grâce à nos paysages et à la grande hôtellerie de la Belle Époque que la Suisse est devenue l'un des pays les plus riches et les plus prospères du monde.

Comme nous l'avons entendu de la bouche de Hans Weiss, la prospérité a déjà prélevé un très lourd tribut sur notre pays. Vous ne pouvez donc pas me reprocher, en tant que jeune, de vouloir préserver la Suisse. Bien au contraire. Je suis conscient de notre prospérité et des atteintes à la nature qu'elle a nécessitées jusqu'à présent. Mais je tiens à préciser : **au cours des 30 dernières années, la protection de la nature et du paysage garantie par la Constitution a toujours été prise en compte, même dans le cas de grosses interventions**, par exemple Rail 2000 ou différentes autoroutes. Les lignes rouges ont été respectées depuis les années 1980. Les paysages d'importance nationale sont restés libres jusqu'à présent. Ce sont les perles de notre pays.

La loi sur l'électricité serait une rupture de digue historique qui franchirait une ligne rouge. La loi sur l'électricité permet d'abandonner les mesures de protection qui préserve les paysages d'importance nationale de la destruction. Le vote du 9 juin est donc historique. Il s'agit du Säntis, du Rigi, du Lauberhorn, du Pilate ou du Chasseral. Il s'agit de nos paysages de renommée mondiale, garants de notre réputation et à l'origine de notre prospérité. C'est grâce à nos beaux paysages que, par exemple, le sommet de l'Ukraine avec le président des États-Unis d'Amérique, Joe Biden, a lieu au Bürgenstock - avec une vue imprenable sur notre beau pays !

Seule la version orale fait foi

Non à la loi anticonstitutionnelle sur l'électricité

Hans Weiss, cofondateur et ancien directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

C'est étonnant ! Ainsi, on ignore souvent que la « loi sur l'électricité » (ou « Mantelerlass » ou encore « acte modificateur unique »), sur laquelle nous voterons le 9 juin, **viole la Constitution fédérale à plusieurs reprises** : la Constitution fédérale entend traiter l'approvisionnement en énergie et la protection de la nature, du paysage et de la forêt au même niveau. Elle ne prescrit pas n'importe quel approvisionnement énergétique, mais un « approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement » (art. 89 Cst), ce qui inclut la protection de la nature, des paysages et des forêts. Cela exige une pesée des intérêts dans chaque cas particulier.

Le 9 juin, nous déciderons si cela doit changer radicalement

La loi sur l'électricité veut établir une priorité générale pour l'approvisionnement en énergie. Cela viole la Constitution fédérale. Cela n'est autorisé que si la Constitution est modifiée et approuvée par le peuple et les cantons. Le plan directeur cantonal doit définir sans référendum des zones où les installations éoliennes et solaires sont prioritaires. Cela doit être contraignant pour les communes, sans contestation possible en assemblée communale ni par référendum.

C'est un mépris de la démocratie et ceci au niveau fédéral, cantonal et communal. Lorsqu'il s'agit de grandes installations énergétiques, les perdants sont également la nature, le paysage et la forêt, même dans les paysages les plus précieux, dans les zones inscrites à l'IFP (désormais possible sans compensation), dans les Alpes ou sur les hauteurs du Jura ! Même par le défrichement de grandes surfaces de forêts (art. 77 Cst).

Personne ne peut s'y opposer, pas même par des recours d'associations, pas même le Tribunal fédéral. Il est lié par cette loi anticonstitutionnelle.

La Suisse est mondialement célèbre pour ses paysages, ses sites naturels et ses panoramas locaux, là où ils sont encore intacts. Leur diversité et leur caractère unique constituent une caractéristique essentielle de notre pays, contribuant de manière décisive à la cohésion de la population. Certains de ces paysages seraient aujourd'hui dévalués jusqu'à être méconnaissables, défigurés ou gravement affectés si les associations de protection de la nature, du patrimoine et du paysage n'avaient pas constamment - souvent soutenues par des représentants visionnaires des communes et de parties de la population - agi littéralement pour faire respecter la loi. Le fait que nous ayons encore ces paysages est dû au droit en vigueur en matière de protection de la nature et du patrimoine, ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

Je ne citerai que la Haute-Engadine et ses lacs, les gorges du Rhin antérieur entre Ilanz et Reichenau, où les NOK, aujourd'hui AXPO, voulait construire une centrale électrique dans les années 1960, la rive gauche du lac de Bienna, la rive droite du Walensee, le Schaffhauser Randen, la région d'Aletsch, le Mont Rose et le glacier du Gorner, la Vallée de Joux et les crêtes du Haut Jura, le lac des Quatre-Cantons, les Bolle di Magadino, par exemple. C'est grâce à eux que la Suisse a toujours la réputation d'être un beau pays dans le monde entier. Et ces acquis, allons-nous les sacrifier contre du vent ?

Conclusion : au cours des 60 dernières années, nous avons réalisé beaucoup de choses dans le domaine de la protection de l'environnement et en particulier dans un domaine spécifiquement suisse : la protection de la nature, du patrimoine et du paysage. Nous ne voulons pas les sacrifier sans nécessité. Il existe suffisamment d'alternatives techniquement et économiquement réalisables. C'est pourquoi nous disons NON à la loi sur l'électricité. La transition énergétique est possible, mais dans le cadre de la Constitution !

Seule la version orale fait foi

La voie est libre pour la destruction des habitats les plus précieux : NON à la loi sur l'électricité !

Peter Lüthi, ancien coordinateur régional de WWF Grisons

Des mesures contre le changement climatique sont attendues depuis longtemps. Mais il est erroné, borné et irresponsable de sacrifier les plus beaux paysages et les précieux biotopes à cette fin. La perte de biodiversité qui en résulte ampute l'avenir des générations futures au même titre que le réchauffement climatique. Ces deux crises mondiales sont liées et doivent être abordées ensemble.

La loi sur l'électricité - le fameux Mantelerlass - a l'effet inverse. Elle ouvre la porte à la poursuite de la destruction de paysages uniques et de précieux biotopes. La nouvelle loi sur l'électricité ouvre à l'exploitation les derniers refuges de nombreuses espèces animales et végétales, mais aussi des zones de détente et des refuges pour nous autres humains.

L'énergie hydraulique est nuisible à l'environnement et détruit la nature

Les paysages alluviaux le long des ruisseaux et des rivières à écoulement libre abritent 84% des espèces indigènes. Mais ces hotspots de la nature ont perdu 90 % de leur surface suisse. En effet, ils dépendent pour leur survie d'une quantité d'eau suffisante et de variations naturelles du débit. Ces deux éléments font aujourd'hui défaut. L'une des principales raisons en est la présence de plus de 1300 centrales hydroélectriques sur les fleuves et les rivières. En Suisse, 95% des eaux appropriées sont aujourd'hui utilisées pour produire de l'électricité. Aucun autre pays d'Europe ne surexploite autant ses cours d'eau. Cela a de graves conséquences pour la nature et la biodiversité. La tragédie des poissons indigènes le montre clairement : sur nos 71 espèces, 9 sont aujourd'hui éteintes, 15 sont menacées d'extinction et 8 sont vulnérables. Seules 14 sont encore considérées comme non menacées. En termes de biodiversité, la Suisse se situe à la dernière place en Europe.

Les hotspots de biodiversité protégés au niveau national sont sacrifiés

La loi sur l'électricité créera les conditions nécessaires pour continuer à porter atteinte aux biotopes protégés par le droit fédéral. Toutes les zones alluviales, les plaines alluviales alpines et les marges glaciaires d'importance nationale ainsi que les paysages IFP¹ pourront à l'avenir être privés d'eau jusqu'au strict minimum. Il s'agit là d'une violation de la Constitution fédérale. Mais après l'adoption de la loi sur l'électricité, personne ne pourra plus s'y opposer. Des professeurs de droit renommés et des anciens juges fédéraux comme Heinz Aemisegger ou Thomas Pfisterer mettent en garde contre cela. Ils soulignent que la loi sur l'électricité vide de sa substance le droit de recours des organisations environnementales. Ces organisations échoueront devant les tribunaux, car les juges sont eux aussi liés par la nouvelle loi sur l'électricité. Je ne comprends pas pourquoi les organisations environnementales soutiennent cette loi et abandonnent ainsi leur principale possibilité de défendre la nature et l'environnement.

¹ IFP = paysages et objets isolés figurant à l'Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale

La confiance, c'est bien - le contrôle, c'est mieux

Lors de la table ronde sur l'hydroélectricité, 16 projets ont été négociés en vue d'une utilisation prioritaire et supplémentaire de l'énergie hydraulique. Seize autres projets ont été mis de côté. Le négociateur des centrales électriques a déjà annoncé publiquement qu'il ne pouvait pas donner d'instructions aux différentes sociétés de centrales électriques quant à l'endroit où elles développeraient leurs projets à l'avenir. Il faut donc s'attendre à ce qu'après les projets convenus, les autres centrales très controversées soient mises sur la table. Sont par exemple concernés dans les Grisons le Val Curciusa isolé, les gorges du Rhin au romantisme sauvage, ou dans le canton de Berne le joyau des hautes Alpes au Trift. Même d'imposants paysages de montagne comme la plaine de la Greina, le Val Roseg ou l'immense zone située sous le glacier du Gorner près du Cervin ne sont plus sûrs avec la nouvelle loi et pourraient être aménagés.

Dans les Grisons, le développement final de l'énergie hydraulique est déjà en cours. Dans le projet de plan directeur cantonal de l'énergie, tous les cours d'eau - jusqu'au dernier - ont été mesurés et évalués pour la production d'électricité. Seuls quelques ruisseaux sont encore exclus de l'exploitation possible.

Ma conclusion sur la loi sur l'électricité :

- **Elle est insidieuse** car elle viole la Constitution fédérale et rend impossible la défense de la nature devant les tribunaux.
- **C'est une erreur**, car elle sacrifie de beaux et précieux biotopes
- **C'est inutile**, car moins de gaspillage d'électricité est plus bénéfique que la destruction des derniers ruisseaux et rivières.
- **C'est irresponsable**, car cela conduit à une nouvelle destruction de la biodiversité et remet ainsi encore plus en question la survie de nos descendants.

Pour ces raisons, je rejette la loi sur l'électricité par respect pour les eaux suisses et pour protéger les biotopes les plus précieux et les paysages alpins.